



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans et commerçants : revendications

Question écrite n° 115625

Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la suggestion formulée par la FENARA. Elle propose une prise en charge publique de la dépendance, assurant un socle de prestations de base auquel auront accès toutes les personnes âgées dépendantes. Son financement serait assuré par une cotisation due par toute la population, active et retraitée. La FENARA pourrait envisager un alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs, si, d'une part, l'alignement était progressif avec la création de plusieurs tranches allant de l'exonération en cas de revenus faibles jusqu'à 7,5 % pour les plus élevés et si, d'autre part, un crédit d'impôt était accordé aux retraités pour les cotisations qu'ils versent à leur complémentaire santé et/ou dépendance. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Mach](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115625

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 8010

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)